

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(15 653)	(3 913)	Réserves et primes liées au capital		324	324
	B-1	<u>19 565</u>	<u>31 305</u>	Réserves légales		4 471 631	3 245 327
				Résultats reportés		238 394	1 407 327
Immobilisations corporelles		127 479	68 297	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>553 782 969</u>	<u>553 725 598</u>
Moins : amortissements		(27 062)	(6 216)				
	B-2	<u>100 417</u>	<u>62 081</u>	Résultat de l'exercice		23 642 694	23 118 422
Immobilisations financières		556 561 048	555 791 048	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-8	<u>577 425 663</u>	<u>576 844 020</u>
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 042 000)	PASSIFS			
	B-3	<u>555 519 048</u>	<u>554 749 048</u>				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>555 639 030</u>	<u>554 842 434</u>	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fourisseurs et Comptes rattachés	B-9	71 606	65 339
Clients et comptes rattachés	B-4	826 003	211 488	Autres passifs courants	B-10	985 355	394 115
Moins: Provisions		-	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>1 056 961</u>	<u>459 454</u>
		<u>826 003</u>	<u>211 488</u>				
Autres Actifs courants	B-5	2 918 695	6 465 242	TOTAL DES PASSIFS		<u>1 056 961</u>	<u>459 454</u>
Placements financiers	B-6	18 500 000	15 500 000	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>578 482 624</u>	<u>577 303 474</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	598 896	284 310				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>22 843 594</u>	<u>22 461 040</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>578 482 624</u>	<u>577 303 474</u>				

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	2017	2016
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	23 630 964	26 809 569
Management fees	R-2	1 100 000	391 724
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		24 730 964	27 201 293
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	829 181	828 222
Charges de Personnel	R-4	530 904	375 213
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	32 586	9 023
Autres charges d'exploitation	R-6	434 273	427 070
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 826 944	1 639 528
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 904 020	25 561 765
Produits des placements			
Produits des placements	R-7	787 132	857 270
Autres gains ordinaires		1 400	300
Autres pertes ordinaires		-	(3 245 369)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		23 692 552	23 173 966
Impôt sur les bénéfices		(49 858)	(54 544)
Contribution conjoncturelle		-	(1 000)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		23 642 694	23 118 422

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Note	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		23 642 694	23 118 422
* Amortissements et provisions	R-5	32 586	9 023
* Perte sur titres SOCOGES	R-8	-	3 245 369
* Variation des :			
Créances	F-1	(614 515)	134 549
Autres actifs	F-1	3 546 547	1 332 420
Fournisseurs d'exploitation	F-1	6 267	59 167
Autres passifs courants	F-1	591 240	(971 118)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		27 204 819	26 927 832
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-2	(59 182)	(99 828)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-3	(770 000)	(3 245 369)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(829 182)	(3 345 197)
(*) Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placements		(3 000 000)	1 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	B-8	(23 061 051)	(24 708 268)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(23 061 051)	(24 708 268)
(*) Variation de trésorerie		314 586	(125 633)
(*) Trésorerie au début de l'exercice		284 310	409 943
(*) Trésorerie à la clôture de l'exercice		598 896	284 310

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des considérations de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			Total	154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2017 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2017 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

V. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 Décembre 2017 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2016	35 218	(3 913)	31 305
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	(11 740)	(11 740)
<u>Solde au 31 Décembre 2017</u>	<u>35 218</u>	<u>(15 653)</u>	<u>19 565</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 Décembre 2017 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2016	68 297	(6 216)	62 081
- Acquisitions de l'exercice	59 182	-	59 182
- Amortissements de l'exercice	-	(20 846)	(20 846)
<u>Solde au 31 Décembre 2017</u>	<u>127 479</u>	<u>(27 062)</u>	<u>100 417</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2017 à **556 561 048 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	% de détention
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	31,01%
Titres SOCOGES	10 420	1 042 000	1 042 000	49,62%
Titres ZITOUNA TAMKEEN (partiellement libérée, voir suite note B-3)	2 000 000	1 670 000	900 000	10,00%
Total valeurs brutes		556 561 048	555 791 048	
Provision sur titres SOCOGES		(1 042 000)	(1 042 000)	
Total valeurs nettes		555 519 048	554 749 048	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 Décembre 2016</u>	555 791 048
Souscription à l'augmentation du capital de la ZITOUNA TAMKEEN	1 100 000
Montant restant à verser au capital de la ZITOUNA TAMKEEN	(330 000)
<u>Soldes au 31 Décembre 2017</u>	556 561 048

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de **826 003 dinars** contre **211 488** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Clients locaux SBC	59 000	65 410
- Clients locaux CLC	23 601	40 334
- Clients locaux CLN	23 601	40 334
- Clients locaux CLSB	719 801	65 410
<u>TOTAL</u>	<u>826 003</u>	<u>211 488</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de **2 918 695 dinars** contre **6 465 242** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Dividendes à recevoir CLC	2 001 208	1 676 045
- Dividendes à recevoir SBC	-	4 112 310
- Etat, retenue à la source	111 522	660
- Produits à recevoir	24 548	107 755
- Débiteurs divers	57 546	5 336
- Etat report IS	401 952	160 262
- TVA déductible	270 533	227 134
- Charges constatées d'avance	2 297	2 190
- Acomptes provisionnels	49 089	173 550
<u>TOTAL</u>	<u>2 918 695</u>	<u>6 465 242</u>

(B-6)-Placements financiers :

Les placements financiers présentent au 31/12/2017 un solde de **18 500 000** dinars contre un solde de **15 500 000** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Billets de trésorerie	-	500 000
- Compte à terme- échéance 25/06/2017	-	4 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 06/01/2017	-	5 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 22/06/2017	-	1 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 05/01/2017	-	5 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 11/06/2018	7 000 000	-
- Certificat de dépôt- échéance 13/07/2018	4 500 000	-
- Prêt à court terme accordé à la CF	7 000 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>18 500 000</u>	<u>15 500 000</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de **598 896** dinars contre **284 310** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Banques	598 882	284 303
- Caisse	14	7
<u>TOTAL</u>	<u>598 896</u>	<u>284 310</u>

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de **577 425 663** dinars contre un solde de **576 844 020** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves et primes liées au capital	324	324
- Réserves légales	4 471 631	3 245 327
- Résultats Reportés	238 394	1 407 327
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>553 782 969</u>	<u>553 725 598</u>
- Résultat de l'exercice	23 642 694	23 118 422
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>577 425 663</u>	<u>576 844 020</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat de la période	23 642 694	23 118 422
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,430</u>	<u>0,421</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Exercice clos le 31 Décembre 2017

	<i>Capital social</i>	<i>Autres compléments d'apport</i>	<i>Réserves Légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 Décembre 2015	549 072 620	324	1 870 822	404 970	27 085 130	578 433 866
Affectation résultat PV AGO du 02/06/2016			1 374 505	25 710 625	(27 085 130)	-
Distribution des dividendes (0,450 dt par action)				(24 708 268)		(24 708 268)
Résultat net de la période au 31/12/2016						
Solde au 31 Décembre 2016	549 072 620	324	3 245 327	1 407 327	23 118 422	576 844 020
Affectation résultat PV AGO du 25/05/2017			1 226 304	21 892 118	(23 118 422)	-
Distribution des dividendes (0,420 dt par action)				(23 061 050)		(23 061 050)
Résultat net de la période au 31/12/2017					23 642 694	23 642 694
Solde au 31 Décembre 2017	549 072 620	324	4 471 631	238 394	23 642 694	577 425 663

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de **71 606** dinars contre **65 339** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Fournisseurs d'exploitation	71 606	65 339
<u>TOTAL</u>	<u>71 606</u>	<u>65 339</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de **985 355** dinars contre **394 115** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Produits constatées d'avance	409 541	37 642
- Charges à payer	286 767	237 224
- Etats impôt sur les sociétés	49 858	54 544
- CNSS	33 620	12 117
- Personnel rémunération due	10 854	21 204
- Etat-Retenu à la source sur salaires	6 046	3 622
- Etat-autres impôts à payer	58 082	2 152
- TVA collectée	126 000	24 610
- Contribution conjoncturelle à payer	-	1 000
- Crédoiteurs divers	4 587	-
<u>TOTAL</u>	<u>985 355</u>	<u>394 115</u>

VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2017 à **23 630 964** dinars contre **26 809 569** dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
_ Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	18 187 854	19 924 382
_ Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	4 495 487	1 674 837
_ Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	-	4 112 220
_ Dividendes- Delta plastic	947 623	1 098 130
<u>TOTAL</u>	<u>23 630 964</u>	<u>26 809 569</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2017 à **1 100 000** dinars contre **391 724** dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
_ Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	100 000	97 931
_ Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	120 000	97 931
_ Management fees- Centrale laitière du Nord	120 000	97 931
_ Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	710 000	97 931
_ Management fees- Delta Plastic	50 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>1 100 000</u>	<u>391 724</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2017 à **829 181** dinars contre **828 222** dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
_ Rémunération d'intermédiaires et honoraires	827 013	824 893
_ Achats d'approvisionnement consommés	2 168	3 329
<u>TOTAL</u>	<u>829 181</u>	<u>828 222</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2017 à **530 904** dinars contre **375 213** dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Salaires	312 598	261 717
- Charges connexes aux salaires	44 519	10 541
- Autres charges de personnel	99 608	43 777
- Charges sociales	74 179	59 178
<u>TOTAL</u>	<u>530 904</u>	<u>375 213</u>

(R-5)-Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2017 à **32 586** dinars contre **9 023** dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Dotations aux amortissements	32 586	9 023
<u>TOTAL</u>	<u>32 586</u>	<u>9 023</u>

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à **434 273** dinars contre **427 070** dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	1 567	1 587
- Services bancaires et assimilés-Commissions	744	893
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	140 000	100 000
- Publicité	17 930	115 619
- Location	49 088	33 387
- Réception	8 055	8 053
- Entretien et réparation	875	-
- TFP	6 393	6 933
- FOPROLOS	3 196	3 465
- TCL-TIB	49 858	54 544
- Droits d'enregistrement et de timbre	11 888	2 380
- Taxes sur véhicules	160	100
- Redevance usage logiciel	17 413	19 322
- Jetons de présence	68 000	68 000
- Voyages et déplacement	285	-
- Prime d'assurance	1 682	404
- Charges diverses ordinaires	57 139	12 383
<u>TOTAL</u>	<u>434 273</u>	<u>427 070</u>

(R-7)-Produits des placements :

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2017 à **787 132** dinars contre **857 270** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Intérêts/ Certificats de dépôts	719 373	780 560
- Intérêts/ Billets de trésorerie	18 194	42 434
- Intérêts créditeurs	25 017	34 276
- Produits des autres immobilisations financières	24 548	-
<u>TOTAL</u>	<u>787 132</u>	<u>857 270</u>

VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	Au 31 Décembre		<u>Variation</u>
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	
- Clients et comptes rattachés	826 003	211 488	(614 515)
- Fournisseurs et comptes rattachés	71 606	65 339	6 267
- Autres actifs courants	2 918 695	6 465 242	3 546 547
- Autres passifs courants	985 355	394 115	591 240

IX. Engagements hors bilan

- Engagement donné à l'AMEN BANK

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « AMEN BANK » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 65.500 actions nouvellement émises par la société « la Centrale Laitière du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 111 dinars et souscrites et libérées par la société « AMEN BANK ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par « la Centrale Laitière du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes:

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill;
- La méthode des discounted cash-flow; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon», ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon», et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes:

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill;
- La méthode des discounted cash-flow; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

X. Autres notes

- Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé votre société à faire des placements par le recours aux billets de trésorerie émis sur le marché monétaire et pour des durées ne dépassant pas 2 ans.

A ce titre, votre société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par la « Centrale Laitière du Nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 5 972 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 12 222 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2017, s'élèvent, en hors taxes, à 950 000 dinars répartis comme suit:

- 120 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon »;
- 120 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord »; et
- 710.000 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2017, s'élèvent, en hors taxes à 150 000 dinars, à hauteur de 100 000 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 50 000 pour la « DELTA PLASTIC ».

L'AGO de la STIAL tenue le 29 Mai 2017 a décidé de distribuer des dividendes pour 42 287 000 dinars. Le droit aux dividendes de Delice Holding s'élève à 18 187 854 dinars.

L'AGO de la Centrale Laitière du Cap-Bon tenue le 12 Juin 2017 a décidé de distribuer des dividendes pour 4 505 850 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 4 495 487 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 19 Juin 2017 a décidé de distribuer des dividendes pour 947 718 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 947 623 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2017 a autorisé votre société à accorder à «La Compagnie Fromagère» un prêt de 7.000.000 dinars rémunéré à un taux annuel de 8%.

Le produit constaté à ce titre, durant l'exercice 2017 s'élève à 24.548 dinars.

Le remboursement du montant du crédit en principal se fera in fine, soit le 16/12/2019. Par ailleurs, «La Compagnie Fromagère» se réserve la faculté d'opter pour des remboursements partiels ou pour un remboursement total durant la période du crédit sus fixée.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 578 482 624 dinars, un bénéfice net de 23 642 694 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (**B-3**), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2017 à 555 519 048 dinars et représente 96% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (**IV**), la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernances une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUICHE

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A-Conventions et opérations nouvelles

A1- Le conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2017 a autorisé votre société à accorder à la « Compagnie Fromagère » un prêt de 7.000.000 dinars rémunéré à un taux annuel de 8% remboursable en totalité le 16/12/2019 avec la possibilité d'un règlement partiel ou total avant l'échéance sus-indiquée.

Le produit constaté à ce titre, durant l'exercice 2017 s'élève à 24.548 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B-1 Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2017, s'élèvent, en hors taxes, à 950 000 dinars répartis comme suit:

- 120 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon »;
- 120 000 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord »; et
- 710.000 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2017, s'élèvent, en hors taxes à 150 000 dinars, à hauteur de 100 000 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 50 000 pour la « DELTA PLASTIC ».

B.2- Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé votre société à faire des placements par le recours aux billets de trésoreries émis sur le marché monétaire et pour des durées ne dépassant pas 2 ans.

A ce titre, votre société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par la « Centrale Laitière du Nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 5 972 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 12 222 dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Votre conseil d'administration réuni le 16 Juin 2016 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed MEDDEB en qualité de Président Directeur Général.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2017.

C.2- Votre conseil d'administration réuni le 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2017.

C.3- Votre conseil réuni le 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2017 est de 261.529 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 219.121 dinars dont bonus annuel estimé à 58.257dinars; et
- Diverses charges sociales : 42.408 dinars.

C.4- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Directeur Général par les filiales au titre de 2017 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	717 434	245 696
La Centrale Laitière du Nord	343 864	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	532 364	107 692
La Société des Boissons du Cap-Bon	614 202	210 656
La Compagnie Fromagère	301 070	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 044 741	525 853

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Directeur Général une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 490 700 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Mohamed LOUZIR

FINOR

Karim DEROUICHE